

Facebook : 5 milliards \$ pour solder l'affaire Cambridge Analytica

Selon les informations du [Wall Street Journal](#) corroborées par le [New-York Times](#), la Federal Trade Commission (FTC) a voté une amende de 5 milliards de dollars contre Facebook pour ses manquements en matière de protection des données personnelles de ses utilisateurs.

Le régulateur américain avait lancé une enquête suite à [l'affaire Cambridge Analytica](#), entreprise britannique spécialisée dans la communication politique qui avait pu siphonner les informations de 87 millions d'abonnés Facebook sans leur consentement.

A \$5 billion fine Facebook has agreed to pay to settle a probe into its privacy missteps is unlikely to end the company's scrutiny on Capitol Hill <https://t.co/zXRm72vbLz>

— The Wall Street Journal (@WSJ) [13 juillet 2019](#)

La FTC devait déterminer si Facebook avait enfreint un accord amiable conclu en 2011 qui lui imposait déjà des règles en matière de protection des données personnelles.

De nouvelles obligations de sécurité imposées à Facebook

Outre la sanction financière, Facebook devrait se voir imposer de nouvelles contraintes de respect et de protection de la vie privée de ses 2,7 milliards de membres.

Si l'amende constituerait la plus importante pénalité civile jamais payée à la FTC, elle est perçue comme plutôt clémente par les marchés financiers.

Suite à la parution de l'article du Wall Street Journal, l'action du réseau social s'est appréciée de 1,8% à plus de 205 dollars, son meilleur niveau depuis un an.

Par ailleurs, le réseau social avait lui-même anticipé cette sanction financière en provisionnant 3 milliards de dollars sur son premier trimestre, ce qui ne l'a pas empêché d'afficher 2,4 milliards de dollars de bénéfices sur la période.

Depuis le scandale, le premier de sa courte histoire, Facebook a donné plusieurs gages sur le protection des données de ses membres. Il a aussi engagé des actions en justice contre des partenaires commerciaux qui n'ont pas respecté les règles d'utilisation.

C'est notamment le cas de la société sud-coréenne Rankwave contre laquelle [il a saisi un tribunal californien](#).